

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

LICENCE STAPS IFEPSA

👁 OBJECTIF DE LA FORMATION

Domaine d'activité : l'IFEPSA propose des formations STAPS aux jeunes passionnés par les pratiques physiques et sportives. La Licence STAPS s'organise en trois années de formation qui, progressivement, conduisent les étudiants à s'inscrire dans une orientation professionnelle en 3^{ème} année.

Compétences visées : le projet de formation de Licence marque sa singularité dans le développement par les pratiques physiques et sportives des compétences générales que sont « éduquer, enseigner, animer, entraîner, intégrer, développer, gérer ».

👁 PROFILS POUR REUSSIR

Types et séries de baccalauréat privilégiés : toutes séries de Baccalauréats, série générale privilégiée

Compétences attendues : pratique sportive régulière (habitude de l'entraînement), culture sportive, compétences méthodologiques et organisationnelles, autonomie et capacité d'adaptation dans le travail.

Eléments statistiques :

- Taux de réussite à l'examen : 77 % de réussite en Licence 1 en 2010/2011
- Taux d'abandon en cours de formation : 2 % sur les primants 2010-2011

👁 DETAILS DE LA FORMATION

Capacité d'accueil : 220

Matières enseignées en L1 : Semestre 1 : UE11 : Sciences de la vie et des APS, UE12 : Sciences humaines et sociales et APS, UE13 : Technologie des APS, UE14 : Méthodologie du travail universitaire / **Semestre 2 :** UE21 : Sciences de la vie et APS, UE22 : Sciences humaines et sociales et APS, UE23 : Technologie des APS, UE24 : Méthodologie de l'intervention en APS et du travail universitaire.

Part des enseignements généraux et professionnels : Enseignements Scientifiques et méthodologiques : 48% ; Enseignements de pratiques d'APS et professionnels : 52%

Stages : pour une découverte des milieux professionnels, des stages sont programmés à tous les niveaux de formation.

Modalités d'examen : à chaque semestre, les enseignements de chaque UE sont validés par un examen terminal – sous la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un dossier – et d'un contrôle continu. Toute UE où la moyenne (10/20) a été obtenue, est définitivement acquise. Il y a une compensation des UE à l'intérieur du semestre si la moyenne au semestre est supérieure à 10/20 (il n'y a pas de compensation annuelle). Si le semestre n'est pas validé, toute UE non obtenue en 1^{ère} session doit être représentée en 2^{ème} session dans la discipline où la note est inférieure à 10/20. A noter : les pratiques physiques et sportives représentent 16 % de la validation globale.

👁 APRES LA FORMATION

Poursuites d'études : Masters Enseignement et Intervention en Activités Physiques et Sportives (EIAPS) et Activités Physiques Adaptées pour la Santé : Education, Réhabilitation, Intégration (APAS-ERI) au sein de

l'Institut (Licence « Education et Motricité ») / Masters Activités Physiques Adaptées pour la Santé : Education, Réhabilitation, Intégration (APAS-ERI), « Sports et Territoires » « Sports, Entraînement et Santé » et « Sports et loisirs » au sein de l'Institut (Licence « APAS ») / Masters « Sports et Territoires » et « Sports et loisirs » au sein de l'Institut et écoles de commerce (Licence « Management du sport »).

Débouchés :

-En termes de secteurs d'activité : Etablissements scolaires / Clubs et associations sportives / Collectivités territoriales et établissements publics du sport et de la cohésion sociale / Centres de loisirs et de vacances et de jeunesse (Licence « Education et Motricité ») / Structures sanitaires, préventives et/ou curatives / Etablissements médico-sociaux (enfants, adultes et aînés) / Associations et réseaux de santé (Licence « APAS ») / Commerces d'articles de sport et grande distribution / Distribution et production d'équipements sportifs et de loisirs / Entreprises de tourisme sportif / Collectivités territoriales et établissements publics du sport et de la cohésion sociale / Sociétés d'événementiels / Clubs sportifs et fédérations (Licence « Management du sport »).

-En termes de métiers : animateur sportif de tourisme et de loisirs, Educateur sportif, Professeur d'EPS, Professeur d'activités physiques adaptées, Conseiller technique, Chef de projets en activités physiques pour la santé, Gestionnaire d'équipements sportifs, Educateur spécialisé en activités physiques et santé,

Devenir des diplômés :

- Devenir en sortie de Licence : l'enquête menée entre janvier et avril 2011 auprès des inscrits 2009/2010 a permis de faire ressortir un taux de poursuite d'études de 80% en sortie de licence ayant pour conséquence une légère diminution du taux d'insertion professionnelle, demeurant toutefois majoritairement en adéquation avec la formation dispensée à l'Institut quelle que soit la spécialité - avec une durée de recherche d'emploi inférieure à 3 mois, pour des postes à temps complet le plus souvent occupés en association et sous un statut de « professions intermédiaires ».

- Devenir en sortie de Master : l'enquête menée en mai 2011 auprès des inscrits 2009/2010 a permis de faire ressortir un fort taux de poursuite d'études en master 2 à hauteur de 80.8%, en sortie de Master 1, et une insertion professionnelle de 19.2% exclusivement en adéquation avec la formation ; un taux d'insertion professionnelle, en sortie de Master 2, de 52% exclusivement en adéquation avec la formation.

☛ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dispositifs mis en place pour la réussite des étudiants (tutorat, accompagnement ...) :

- L'aide à l'orientation avec le service d'orientation et d'information (SOI : soi@uco.fr) : documentation complète sur les formations, les métiers et l'entreprise / Logiciel Pass'avenir (aide au projet) / Conseils d'orientation et entretiens individuels sur rendez-vous avec des conseillères psychologues / Le PPE (projet professionnel de l'étudiant) : des modules validés dans chaque institut et pilotés par le SOI / Dans le cadre de la procédure post-bac, des conseils avisés sont diffusés par les responsables de formation lors d'entretiens réalisés avec les futurs étudiants.

- Un suivi pédagogique assuré via les dispositifs de suivi suivants : les enseignements de mise à niveau (Présents au sein de l'UE « Méthodologie universitaire » et dans la réalisation de cours sous forme de travaux dirigés et dans l'élaboration d'un échéancier mis en place pour le semestre) / L'accompagnement des étudiants (Election d'étudiants délégués de groupe / « Ateliers doublants » dans le cadre de la détection et du suivi des étudiants en situation de redoublement / « Amphis ouverts ») / Le suivi des étudiants (Dans le cadre des enseignements : enseignement « Projet Professionnel de l'Etudiant », présence de « suiveurs » de stage choisis parmi les responsables ou intervenants de l'Institut ; Hors enseignements : entretiens individualisés avec le responsable de niveau, suivi médical.)

Adresse électronique pour les jeunes en recherche d'informations supplémentaires :

- <http://www.ifepso.org/licence-staps/>
- contact@ifepso.org

Divers :

- Les Journées Portes Ouvertes : les 28 janvier et 3 mars 2012
- Testez l'université : 7 mars 2012 pour l'IFEPSA